

Le 28 novembre 2022

D^{re} Mélanie Bourassa Forcier
Présidente par intérim
Conseil d'examen du prix des
médicaments brevetés
C.P. L40, Centre Standard Life
333, avenue Laurier Ouest,
bureau 1400 Ottawa
(Ontario) K1P 1C1

Par courriel : melanie.forcier@pmprb-cepmb.gc.ca

Docteure,

Je vous remercie pour votre lettre du 21 novembre 2022 et pour votre ouverture à entamer un dialogue constructif sur les Lignes directrices provisoires révisées du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Nous en avons respectueusement fait la demande par le passé, en 2018 et en 2019, et je crois sincèrement qu'une telle discussion serait pertinente pour tous.

Dans votre réponse à notre demande de rencontre, vous avez invité Médicaments novateurs Canada (MNC) à dresser la liste des éléments des Lignes directrices provisoires qui posent problème à nos membres et à fournir une proposition détaillée concernant les changements à apporter aux lignes directrices.

MNC se fera un plaisir de soumettre au CEPMB une proposition concernant les Lignes directrices provisoires révisées avant la fin de la période de consultation actuelle. Cependant, dans le but d'ouvrir la voie à un dialogue constructif, nous proposons une rencontre entre le président du conseil d'administration de MNC et vous, ainsi que quelques membres de la direction de nos organisations respectives. Cette rencontre nous permettrait de mieux comprendre l'objectif des changements proposés aux Lignes directrices provisoires et vous donnerait une meilleure idée de notre interprétation de ces changements.

En espérant donner lieu à une rencontre fructueuse et permettre une meilleure compréhension des enjeux du point de vue de chacun, MNC souhaite aborder plusieurs problèmes relevés dans les Lignes directrices provisoires, y compris :

- la proposition d'utiliser soit le prix international médian (PIM) soit la comparaison selon la catégorie thérapeutique des prix nationaux (CCTn), selon le moins élevé des deux, comme élément déclencheur d'une enquête;
- l'utilisation anticipée d'une série multifactorielle d'autres déclencheurs potentiels d'enquête à la discrétion du personnel du CEPMB;
- la nécessité d'effectuer une évaluation des répercussions avant la mise en œuvre des

lignes directrices;

- la nécessité de disposer de plus de temps pour mener des consultations sur toutes ces questions. MNC demeure préoccupée par la proposition du CEPMB d'achever les lignes directrices de 2022 d'ici la fin de l'année.

55, rue Metcalfe | bureau 1220 | Ottawa (Ontario) | K1P 6L5 | 613-236-0455 | innovativemedicines.ca



Selon MNC, pour respecter ses obligations légales et constitutionnelles, le CEPMB doit se concentrer sur les prix excessifs, soit les prix qui excèdent les critères du CEPMB¹¹ et d'autres critères prévus à l'article 85, comme cela a été observé dans des cas récents, plutôt que sur les mesures proposées qui semblent davantage viser à réguler les prix des produits pharmaceutiques à la baisse. En outre, les Lignes directrices provisoires semblent indiquer qu'il n'y a plus de prix plafond, mais les seuls critères fournis ne semblent pas liés au mandat du CEPMB de réglementer les abus des brevetés et les prix excessifs.

Pour favoriser l'esprit de collaboration et les discussions, MNC propose que le CEPMB envisage d'organiser des rencontres trimestrielles avec MNC pour discuter de questions de politique, comme c'est le cas avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux. De telles rencontres se sont avérées utiles pour améliorer la compréhension des enjeux et favoriser l'élaboration de solutions mutuellement acceptables. La modernisation de la définition des dépenses en recherche et développement représente un bon exemple du type de question de politique qui pourrait être étudiée au cours de ces rencontres.

En reportant la mise en œuvre des nouvelles Lignes directrices, le CEPMB indiquerait clairement son intention d'entamer une discussion plus constructive avec MNC, ainsi qu'avec toutes les parties prenantes.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et j'attends votre réponse avec impatience. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement,

Pamela C. Fralick
Présidente

c.c. L'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Santé, hcminister.ministresc@canada.ca
Stephen Lucas, sous-ministre de la Santé, stephen.lucas@hc-sc.gc.ca
Sherri Wilson, directrice, Secrétariat du Conseil, CEPMB, sherri.wilson@pmprb-cepmb.gc.ca